

A MM. LES PROTECTIONNISTES

DU

CONSEIL GÉNÉRAL DES MANUFACTURES.

Messieurs les protectionnistes, causons un moment avec modération et de bonne amitié.

Vous ne voulez pas que l'économie politique croie et enseigne le libre échange.

C'est comme si vous disiez : Nous ne voulons pas que l'économie politique s'occupe de société, d'échange, de valeur, de droit, de justice, de propriété. Nous ne reconnaissons que deux principes, l'oppression et la spoliation.

Vous est-il possible de concevoir l'économie politique sans société? la société sans échanges? l'échange sans un rapport d'appréciation entre les deux objets ou les deux services échangés? Vous est-il possible de concevoir ce rapport, nommé *valeur*, autrement que comme résultat du *libre* consentement des échangistes? Pouvez-vous concevoir qu'un produit en *vaut* un autre si, dans le troc, une des parties n'est pas *libre*? Vous est-il possible de concevoir le libre consentement des deux parties sans liberté? Vous est-il possible de concevoir que l'un des contractants soit privé de liberté, à moins qu'il ne soit opprimé par l'autre? Vous est-il possible de concevoir l'échange entre un oppresseur et un opprimé, sans que l'équivalence des services en soit altérée, sans que, par conséquent, une atteinte soit portée au droit, à la justice, à la propriété?

Que voulez-vous donc? dites-le franchement.

Vous ne voulez pas que l'échange soit libre!

Vous voulez donc qu'il ne soit pas libre?

Vous voulez donc qu'il se fasse sous l'influence de l'oppression, car s'il ne se faisait pas sous l'influence de l'oppression, il se ferait sous celle de la liberté, et c'est ce que vous ne voulez pas.

Convenez-en, ce qui vous gêne, c'est le droit, c'est la justice; ce qui vous gêne, c'est la propriété, non la vôtre, bien entendu, mais celle d'autrui. Vous souffrez difficilement que les autres disposent librement de leur propriété (seule manière d'être propriétaire), vous entendez disposer de la vôtre... et de la leur.

Et puis vous demandez aux économistes d'arranger en *corps de*

doctrine cet amas d'absurdités et de monstruosités; de faire, à votre usage, la théorie de la spoliation.

Mais c'est ce qu'ils ne feront jamais; car, à leurs yeux, la spoliation est un principe de haine et de désordre, et si elle revêt une forme plus particulièrement odieuse, c'est surtout la *forme légale*.

Ici, monsieur Benoît d'Azy, je vous prends à partie. Vous êtes un homme modéré, impartial, généreux. Vous ne tenez ni à vos intérêts, ni à votre fortune: c'est ce que vous proclamez sans cesse. Dernièrement, au Conseil général, vous disiez: S'il suffisait que les riches abandonnassent ce qu'ils ont pour que le peuple fût riche, nous serions tous prêts à le faire. (Oui! oui! c'est vrai!) Et hier, à l'Assemblée nationale: « Si je croyais qu'il dépendit de moi de donner à tous les ouvriers le travail dont ils ont besoin, je donnerais tout ce que je possède pour réaliser ce bienfait..., malheureusement impossible. »

Encore que l'inutilité du sacrifice vous donne le vif chagrin de ne le point faire, et de dire, comme Basile: L'argent! l'argent! je le méprise..., mais je le garde », assurément, nul ne doutera d'une générosité si retentissante, quoique si stérile. C'est une vertu qui aime à s'envelopper d'un voile de pudeur, surtout quand elle est purement latente et négative. Pour vous, vous ne perdez pas une occasion de l'afficher, en vue de toute la France, sur le piédestal de la tribune, au Luxembourg et au Palais législatif. C'est une preuve que vous ne pouvez en contenir les élans, bien que vous en conteniez à regret les effets.

Mais enfin, cet abandon de votre fortune, personne ne vous le demande, et je conviens qu'il ne résoudrait pas le problème social.

Vous voudriez être généreux, et vous ne le pouvez avec fruit; ce que j'ose vous demander, c'est d'être juste. Gardez votre fortune, mais permettez-moi de garder la mienne. Respectez ma propriété comme je respecte la vôtre. Est-ce de ma part une requête trop hardie?

Vous êtes maître de forge, je suis chapelier.

Supposons que nous soyons dans un pays où règne la liberté d'échanger, où chacun puisse disposer de son travail et de sa propriété.

— Vos cheveux se hérissent? Rassurez-vous, ce n'est qu'une hypothèse.

Nous sommes donc aussi libres l'un que l'autre. Il y a bien une loi dans le Code, mais cette loi, toute impartialité et justice, loin de nuire à notre liberté, la garantit. Elle n'entrera en action qu'autant que nous essayerions d'exercer l'oppression, vous sur moi ou moi sur vous. Il y a des magistrats, il y a une force publique, mais ils ne font qu'exécuter la loi.

Les choses étant ainsi, j'ai besoin de fer, pour mon usage ou pour mon industrie. Naturellement, je me pose ce problème: « Quel est pour moi le moyen de me procurer le fer qui m'est nécessaire, avec la moindre somme possible de travail? » En tenant compte de ma situation, de mes connaissances, je découvre que le mieux pour moi est

de faire des chapeaux et de les livrer à un Belge qui me donnera du fer en retour.

Mais vous êtes maître de forge, et vous vous dites : Je saurai bien forcer ce coquin-là (c'est de moi qu'il s'agit) de venir à ma boutique.

En conséquence, vous garnissez votre ceinture de sabres et de pistolets, vous armez vos nombreux domestiques, vous vous rendez sur la frontière, et là, au moment où je vais exécuter mon troc, vous me criez : — Arrête ! ou je te brûle la cervelle. — Mais, seigneur, j'ai besoin de fer. — J'en ai à vendre. — Mais, seigneur, vous le tenez fort cher. — J'ai mes raisons pour cela. — Mais, seigneur, j'ai mes raisons aussi pour préférer le fer à bon marché. — Eh bien ! entre tes raisons et les miennes, voici qui va décider. Valets, en joue !

Bref, vous empêchez le fer belge d'entrer, et, par le même coup, vous empêchez mes chapeaux de sortir.

Dans l'hypothèse où nous sommes, c'est-à-dire sous le régime de la liberté, vous ne pouvez contester que ce ne soit là de votre part un acte manifeste d'oppression et de spoliation.

Aussi je m'empresse d'invoquer la loi, le magistrat, la force publique. Ils interviennent ; vous êtes jugé, condamné et justement châtié.

Mais tout ceci vous suggère une idée lumineuse.

Vous vous dites : J'ai été bien simple de me donner tant de peine ; quoi ! m'exposer à tuer ou à être tué ! me déplacer ! mettre en mouvement mes domestiques ! encourir des frais énormes ! me donner le caractère d'un spoliateur ! mériter d'être frappé par la justice du pays ! et tout cela, pour forcer un misérable chapelier à venir à ma boutique acheter du fer à mon prix ! Si je mettais dans mes intérêts la loi, le magistrat et la force publique, si je leur faisais faire sur la frontière cet acte odieux que j'y allais faire moi-même.

Échauffé par cette séduisante perspective, vous vous faites nommer législateur, et votez un décret conçu en ces termes :

ART. 1^{er}. Il sera prélevé une taxe sur tout le monde (et notamment sur mon maudit chapelier).

ART. 2. Avec le produit de cette taxe on payera des hommes qui feront bonne garde à la frontière, dans l'intérêt des maîtres de forge.

ART. 3. Ils veilleront à ce que nul ne puisse échanger avec des Belges des chapeaux ou autres marchandises contre du fer.

ART. 4. Les ministres, procureurs de la République, douaniers, percepteurs et géôliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente loi.

Je conviens, monsieur, que, sous cette forme, la spoliation vous serait infiniment plus douce, plus lucrative, moins périlleuse que sous celle dont vous vous étiez d'abord avisé.

Je conviens qu'elle aurait pour vous un côté fort plaisant. Certes, vous en pourriez rire dans votre barbe, car vous en auriez fait passer tous les frais sur mes épaules.

Mais j'affirme que vous auriez introduit dans la société un principe de ruine, d'immoralité, de désordre, de haines et de révolutions incessantes ; que vous auriez ouvert la porte à tous les essais du socialisme et du communisme.

Vous trouvez, sans doute, mon hypothèse très-hardie. Eh bien, retournons-la contre moi. J'y consens pour l'amour de la démonstration.

Me voici ouvrier ; vous êtes toujours maître de forges.

Il me serait avantageux d'avoir à bon marché, et même pour rien, des instruments de travail. Or, je sais qu'il y a dans votre magasin des haches et des scies. Donc, sans plus de façon, je pénètre chez vous et fais main-basse sur tout ce qui me convient.

Mais vous, usant du droit de légitime défense, vous repoussez d'abord la force par la force ; ensuite, appelant à votre aide la loi, le magistrat, la force publique, vous me faites jeter en prison.

Oh ! oh ! me dis-je ; j'ai été gauche en tout ceci. Quand on veut jouir du bien d'autrui, ce n'est pas *en dépit*, c'est *en vertu* de la loi qu'il faut agir, si l'on n'est pas un sot. En conséquence, comme vous vous êtes fait protectionniste, je me fais socialiste. Comme vous vous, êtes arrogé le DROIT AU PROFIT, j'invoque le DROIT AU TRAVAIL OU AUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL.

Donc, moi aussi, après une révolution, s'il le faut, je force les portes du palais législatif. Je pervertis la loi et lui fais accomplir, à mon profit et à vos dépens, l'acte même pour lequel elle m'avait jusqu'ici châtié.

Mon décret est calqué sur le vôtre.

Article 1^{er}. Il sera prélevé une taxe sur tous les citoyens et spécialement sur les maîtres de forges.

Art. 2. Avec le produit de cette taxe, l'Etat soldera un corps armé, lequel prendra le titre de *gendarmerie fraternelle*.

Art. 3. Les gendarmes fraternels entreront dans les magasins de haches, scies, etc., s'empareront de ces instruments et les distribueront aux ouvriers qui en désirent.

Grâce à cette combinaison habile, vous voyez bien, monsieur, que je n'aurai plus les risques, ni les frais, ni l'odieux, ni les scrupules de de la spoliation. L'Etat volera pour moi, comme il fait pour vous. Nous serons à deux de jeu.

Reste à savoir comment se trouverait la société française de la réalisation de ma seconde hypothèse, ou, tout au moins, comment elle se trouve de la réalisation à peu près complète de la première.

Je ne veux pas traiter ici le point de vue économique de la question. On croit que, lorsque nous réclamons le libre échange, nous sommes mus uniquement par le désir de laisser au travail et aux capitaux la faculté de prendre leur direction la plus avantageuse. On se trompe : cette considération n'est pour nous que secondaire ; ce qui

nous blesse, ce qui nous afflige, ce qui nous épouvante dans le régime protecteur, c'est qu'il est la négation du droit, de la justice, de la propriété.; c'est qu'il tourne contre la propriété et la justice la loi qui devait les garantir; c'est qu'il bouleverse ainsi et pervertit les conditions d'existence de la société. — Et c'est sur ce côté de la question que j'appelle vos méditations les plus sérieuses.

Qu'est-ce donc que la loi, ou du moins que devrait-elle être? quelle est sa mission rationnelle et normale? n'est-ce point de tenir la balance exacte entre tous les droits, toutes les libertés, toutes les propriétés? n'est pas de faire régner entre tous la justice? n'est-ce pas de prévenir et de réprimer l'oppression et la spoliation de quelque part qu'elle viennent?

Et n'êtes-vous pas effrayé de l'immense, radicale et déplorable innovation qui s'introduit dans le monde, le jour où la loi est chargée d'accomplir elle-même le crime que sa mission était de châtier? le jour où elle se tourne, en principe et en fait, contre la liberté et la propriété?

Vous déplorez les symptômes que présente la société moderne; vous gémissiez sur le désordre qui règne dans les institutions et dans les idées. Mais n'est-ce pas votre principe qui a tout perverti, idées et institutions?

Quoi! la loi n'est plus le refuge de l'opprimé, mais l'arme de l'opresseur! La loi n'est plus une égide, mais une épée! La loi ne tient plus dans ses mains augustes une balance, mais de faux poids et de fausses clefs! Et vous voulez que la société soit bien ordonnée?

Votre principe a écrit sur le fronton du palais législatif ces mots: Quiconque acquiert ici quelque influence peut y obtenir sa part de spoliation légale.

Et qu'est-il arrivé? Toutes les classes se sont ruées sur les portes de ce palais, criant: à moi, à moi une part de spoliation!

Après la révolution de Février, quand le suffrage universel a été proclamé, j'ai espéré un moment que sa grande voix allait se faire entendre pour dire: plus de spoliation pour personne, justice pour tous; et c'est là qu'était la vraie solution du problème social. Il n'en a pas été ainsi; la propagande protectionniste avait trop profondément altéré, depuis des siècles, les sentiments et les idées.

Non, en faisant irruption dans l'Assemblée nationale, chaque classe est venue pour s'y faire, en vertu de votre principe, de la loi un instrument de rapine. On a demandé l'impôt progressif, le crédit gratuit, le droit au travail, le droit à l'assistance, la garantie de l'intérêt, d'un minimum de salaire, l'instruction gratuite, les avances à l'industrie, etc., etc.; bref, chacun a voulu vivre et se développer aux dépens d'autrui.

Et sous quelle autorité a-t-on placé ces prétentions? Sous l'autorité de vos précédents. Quels sophismes a-t-on invoqués? Ceux que vous

propagez depuis des siècles. Ainsi que vous, on a parlé de *niveler les conditions du travail*. Ainsi que vous, on a déclamé contre la *concurrence anarchique*. Ainsi que vous, on a bafoué le *laissez-faire*, c'est-à-dire la *liberté*. Ainsi que vous, on a dit que la loi ne devait pas se borner à être juste, mais qu'elle devait venir en aide aux industries chancelantes, protéger le faible contre le fort, etc., etc. Bref, le socialisme est venu faire, selon l'expression de M. Ch. Dupin, la théorie de la spoliation. Il a fait ce que vous faites, ce que vous voulez que fassent avec vous les professeurs d'économie politique.

Vous avez beau être habiles, messieurs les restrictionnistes, vous avez beau radoucir le ton, vanter votre générosité latente, prendre vos adversaires par les sentiments, vous n'empêchez pas la logique d'être la logique.

Vous n'empêchez pas M. Billault de dire au législateur : Vous accordez des faveurs aux uns, il faut en accorder à tous.

Vous n'empêchez pas M. Crémieux de dire au législateur : Vous enrichissez les manufacturiers, il faut enrichir les prolétaires.

Vous n'empêchez pas M. Nadaud de dire au législateur : Vous ne pouvez refuser de faire pour les classes souffrantes ce que vous faites pour les classes privilégiées.

Vous n'empêchez pas même votre ami M. Mimerel de dire au législateur : Je demande 25,000 primes pour les caisses de retraite d'ouvriers, et de développer ainsi sa motion :

« Est-ce le premier exemple de cette nature qu'offre notre législation ? Etalirez-vous en système que l'Etat peut tout encourager, ouvrir à ses frais des cours de sciences, subventionner les beaux arts, pensionner les théâtres, donner aux classes déjà favorisées de la fortune la haute instruction, les délassements les plus variés, les jouissances des arts, le repos de la vieillesse, donner tout cela à ceux qui ne connaissent pas de privations, faire payer leur part de ces sacrifices à ceux qui n'ont rien, et leur refuser tout, même pour les indispensables de la vie ?... »

.... « Messieurs, notre société française, nos mœurs, nos lois sont ainsi faites, que l'intervention de l'Etat, si regrettable qu'on la suppose, se rencontre partout, et que rien ne parait stable, rien ne parait durable si l'Etat n'y montre sa main. C'est l'Etat qui fait les porcelaines de Sèvres, les tapisseries des Gobelins ; c'est l'Etat qui expose périodiquement, et à ses frais, les produits de nos artistes, ceux de nos manufactures ; c'est l'Etat qui récompense nos éleveurs de bestiaux et nos armateurs de pêche. Il en coûte beaucoup pour tout cela ; c'est là encore un impôt que tout le monde paye ; tout le monde, entendez-vous bien ! Et quel bien direct en retire le peuple ? Quel bien direct lui font vos porcelaines, vos tapisseries, vos expositions ? Ce principe de résister à ce que vous appelez un état d'entraînement, on peut le comprendre, quoique hier encore vous ayez voté des primes pour le lin ; on peut le comprendre, mais à condition de consulter le temps ; à la condition surtout de faire preuve d'impartialité. S'il est vrai que, par tous les moyens que je viens d'indiquer, l'Etat ait eu jusqu'ici l'apparence de venir plus directement au-

devant des besoins des classes aisées que de celles moins favorisées, il faut que cette apparence disparaisse. Sera-ce en fermant nos manufactures des Cobelins, en proscrivant nos expositions ? assurément non ; mais en faisant la part directe du pauvre dans cette distribution de bienfaits ¹. »

Dans cette longue énumération de faveurs accordées à quelques-uns aux dépens de tous, on remarque l'extrême prudence avec laquelle M. Mimerel a laissé dans l'ombre les faveurs douanières, encore qu'elles soient la manifestation la plus explicite de la spoliation légale. Tous les orateurs qui l'ont appuyé ou contredit se sont imposé la même réserve. C'est fort habile ! Peut-être espèrent-ils, *en faisant la part du pauvre, dans cette distribution de bienfaits*, sauver la grande iniquité dont ils profitent, mais dont ils ne parlent pas.

Mais ils se font illusion. Croient-ils qu'après avoir réalisé la spoliation partielle par l'institution des douanes, d'autres classes ne voudront pas, par d'autres institutions, réaliser la spoliation universelle ?

Je sais bien que vous avez un sophisme toujours prêt ; vous dites : « Les faveurs que la loi nous accorde ne s'adressent pas à l'industriel, mais à l'industrie. Les profits qu'elle nous permet de prélever, aux dépens des consommateurs, ne sont qu'un dépôt entre nos mains ; nous les faisons gagner ensuite aux ouvriers. »

Tel est votre langage, et ce que je déplore, c'est que vos misérables sophismes ont assez perverti l'esprit public pour qu'on les retourne contre vous. Les classes qui sollicitent d'autres procédés de spoliation légale s'expriment ainsi : Laissez-nous prendre le bien de tous et il retournera à tous, car nous consommerons plus de produits, et nous encouragerons ainsi toutes les industries.

Mais, je l'ai déjà dit, je ne discute pas aujourd'hui les conséquences économiques de la spoliation légale. Quand MM. les protectionnistes le voudront, ils me trouveront prêt à examiner le *sophisme des ricochets*, qui du reste peut être invoqué pour tous les genres de vols et de fraudes.

Bornons-nous aux effets politiques et moraux de l'échange législativement privé de liberté.

Je dis : le temps est venu de savoir enfin ce qu'est la loi, ce qu'elle doit être.

Si vous faites de la loi, pour tous les citoyens, le palladium de la liberté et de la propriété, si elle n'est que l'organisation du droit individuel de légitime défense, vous fonderez sur la justice un gouvernement rationnel, simple, économique, compris de tous, aimé de tous, utile à tous, soutenu par tous, chargé d'une responsabilité parfaitement définie et fort restreinte, doué d'une solidité inébranlable.

Si, au contraire, vous faites de la loi, dans l'intérêt des individus ou des classes, un instrument de spoliation, chacun d'abord voudra faire

¹ *Moniteur* du 28 avril 1850.

a loi, chacun ensuite voudra la faire à son profit. Il y aura cohue à a porte du palais législatif, il y aura lutte acharnée au dedans, anarchie dans les esprits, naufrage de toute moralité, violence dans les organes des intérêts, ardentes luttes électorales, accusations, récriminations, jalousies, haines inextinguibles, force publique mise au service des rapacités injustes au lieu de les contenir, notion du vrai et du faux effacée de tous les esprits, comme notion du juste et de l'injuste effacée de toutes les consciences, gouvernement responsable de toutes les existences et pliant sous le poids d'une telle responsabilité, convulsions politiques, révolutions sans issue, ruines sur lesquelles viendront s'essayer toutes les formes du socialisme et du communisme; tels sont les fléaux que ne peut manquer de déchaîner la perversion de la loi.

Tels sont, par conséquent, messieurs les prohibitionnistes, les fléaux auxquels vous avez ouvert la porte, en vous servant de la loi pour étouffer la liberté dans l'échange, c'est-à-dire pour étouffer le droit de propriété. Ne déclamez pas contre le socialisme, vous en faites. Ne déclamez pas contre le communisme, vous en faites. Et maintenant vous nous demandez, à nous économistes, de vous faire une théorie qui vous donne raison et vous justifie? Morbleu! faites-la vous-mêmes.

FRÉDÉRIC BASTIAT.
